

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N° 2025/09

COMMUNE de QUEVERT 22100

Tél.: 02.96.85.81.80

ARRETE : Prescrivant la réalisation de travaux et

fixant les délais d'exécution des prescriptions émises pour le magasin CHAUSSEA/LA HALLE AUX VETEMENTS « 2 et 4 Les Quatre Routes » à

QUEVERT

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212.2;

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R 123.1 et suivants ;

VU le décret n°95.260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

VU la visite par le groupe de visite en date du 11 décembre 2025 ;

VU le procès-verbal de la commission de sécurité de l'arrondissement de Dinan chargée de la sécurité consécutif à la visite de la commission de sécurité du 11 décembre 2024 et de la réunion plénière du 16 janvier 2025.

ARRETE

<u>Article 1er</u>: La Directrice du RUS des magasins CHAUSSEA et LA HALLE AUX VETEMENTS au «2 et 4 Les Quatre Routes » à QUEVERT est tenu d'entreprendre et de faire exécuter dans les délais fixés cidessous, les travaux et aménagements précisés dans le procès-verbal de la Commission ci-joint, objets des prescriptions :

PRESCRIPTIONS	DELAI D'EXECUTION
Prescriptions maintenues : aucune	
Prescriptions nouvelles circonstanciées :	
2025 /01	1 mois

<u>Article 2^{ème}</u>: Il est fait <u>obligation</u> à l'exploitant d'informer Monsieur le Maire de QUEVERT de la réalisation des travaux prescrits.

Article 3^{ème}: Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant et transmis à la Sous-préfecture de Dinan.

A QUEVERT, le 21 janvier 2025 Le Maire, Philippe LANDURÉ